NATIONS UNIES

EP

UNEP/GCSS.X/1/Add.1

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. : Générale
18 décembre 2007

Français
Original : Anglais

Dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement
Monaco, 20–22 février 2008
Points 2 a) et b) de l'ordre du jour provisoire*

Organisation de la session : Adoption de l'ordre du jour

Organisation de la session : Organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1. Ouverture de la session

1. La dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sera ouverte par le Président du Conseil/Forum élu à la vingt-quatrième session du Conseil ou, en l'absence de celui-ci, par un autre membre du Bureau de la vingt-quatrième session. Les travaux de la session débuteront au Grimaldi Forum (Principauté de Monaco) le mercredi 20 février 2008 à 9 h 30.

2. Le Directeur exécutif procédera à des consultations informelles avec les groupes régionaux le mardi 19 février 2008 à partir de 15 heures, au Grimaldi Forum.

Point 2. Organisation de la session

a) Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour provisoire (UNEP/GCSS/X/1) de la dixième session extraordinaire du Conseil/Forum, approuvé par celui-ci à sa vingt-quatrième session ordinaire, a été distribué le 5 décembre 2007, en même temps que la notification et le document de scénario indiquant les objectifs et les résultats probables de la session ainsi que les modalités d'organisation des travaux de la session, sous réserve de son adoption formelle par le Conseil/Forum.

b) Organisation des travaux

4. Conformément à la résolution 53/242 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1999, le Conseil d'administration est censé établir, lors de ses sessions ordinaires ou extraordinaires, un forum ministériel mondial sur l'environnement en vue d'examiner les questions de politique générale importantes ou émergentes dans le domaine de l'environnement. Sur cette base, le Directeur exécutif recommande que lors de la dixième session extraordinaire, les séances plénières du Conseil/Forum se déroulent sous forme de consultations ministérielles à partir du mercredi 20 février 2008 à la mi-matinée jusqu'au vendredi 22 février 2008 en fin de matinée. Le Directeur exécutif recommande

* UNEP/GCSS/X/1.

K0763858 070108

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

également que le Conseil/Forum tienne sa séance plénière de clôture dans l'après-midi du vendredi 22 février 2008. Il serait souhaitable en outre qu'à sa séance plénière prévue dans la matinée du mercredi 20 février 2008, le Conseil/Forum mette sur pied des comités de session, dont un comité plénier. Dans ce cas, le président du comité plénier serait élu en séance plénière le mercredi 20 février 2008.

5. Le Directeur exécutif recommande qu'au titre du point 4 b) de l'ordre du jour provisoire (Questions de politique générale : Nouvelles questions de politique générale) des débats soient prévus, lors des consultations ministérielles, sur deux thèmes dont le premier serait intitulé « Mondialisation et environnement – Mobiliser des ressources financières pour relever le défi climatique » et le deuxième « Gouvernance internationale de l'environnement et réforme de l'ONU ». Il propose à cet égard qu'un dîner-débat ministériel soit prévu dans la soirée du jeudi 21 février 2008 pour examiner un sujet ayant trait au premier thème des consultations ministérielles.

6. Le Directeur exécutif recommande que le comité plénier éventuellement établi se réunisse à partir du mercredi 20 février 2008 dans l'après-midi jusqu'au vendredi 22 février 2008 en fin de matinée. Il propose à cet égard que ce comité soit saisi des points de l'ordre du jour provisoire ci-après : 4 a) (Questions de politique générale : Etat de l'environnement), 4 c) (Questions de politique générale : Environnement et développement), 5 (Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies et des principales réunions intergouvernementales, y compris des décisions du Conseil d'administration) et 6 (Questions diverses).

7. Le Directeur exécutif recommande que les points 3 (Vérification des pouvoirs des représentants), 7 (Adoption du rapport) et 8 (Clôture de la session) de l'ordre du jour provisoire soient examinés en séance plénière dans l'après-midi du vendredi 22 février 2008.

8. Le Directeur exécutif présentera sa déclaration de politique générale, parue sous la cote UNEP/GCSS/X/2, lors de la première séance plénière dans la matinée du mercredi 20 février 2008.

9. Les travaux de la session extraordinaire du Conseil/Forum seront précédés de consultations informelles avec les groupes régionaux le mardi 19 février 2008 à 15 heures au Grimaldi Forum et lors de la neuvième réunion du Forum mondial de la société civile prévue au même endroit et à la même date à partir de 9 heures.

10. Outre les rencontres officielles de la session du Conseil/Forum, le Directeur exécutif organisera, en collaboration avec le Gouvernement de la Principauté de Monaco et d'autres partenaires, des manifestations spéciales et des expositions ainsi qu'une excursion ayant trait aux thèmes de base des consultations ministérielles. De plus amples renseignements concernant ces activités seront publiés sur le site Internet du PNUE (http://www.unep.org/GC/GCSS-X) et dans le journal de la session.

Point 3. Vérification des pouvoirs des représentants

11. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur, le Bureau examinera les pouvoirs des représentants à la session et en fera rapport au Conseil/Forum. Il y a lieu de rappeler qu'en vertu de l'article 16, chaque membre du Conseil d'administration doit être représenté par un délégué dûment mandaté, qui peut s'adjoindre des suppléants et des conseillers.

Point 4. Questions de politique générale

a) Etat de l'environnement

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil/Forum sera saisi d'un rapport du Directeur exécutif sur les conclusions du quatrième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* (UNEP/GCSS/X/3), l'édition 2008 de l'Annuaire GEO (UNEP/GCSS/X/INF/2) et un résumé du quatrième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* destiné aux décideurs (UNEP/GCSS/X/INF/8).

Documentation	
Cote et titre	**Annotations**
UNEP/GCSS/X/3 Conclusions du quatrième rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial* : Rapport du Directeur exécutif	Ce document présente les conclusions du quatrième rapport de la série GEO intitulé *L'Avenir de l'environnement mondial : L'environnement au service du développement (GEO-4)*. Ces conclusions comprennent une analyse de l'évolution de l'environnement et de ses répercussions sur la sécurité, la santé, les rapports sociaux et les besoins matériels (bien-être des personnes), ainsi que sur le développement de manière générale. Le document comporte aussi une description du processus suivi pour l'élaboration du quatrième rapport GEO, dans le cadre des actions visant à renforcer la base scientifique des activités du PNUE. Un chapitre du document est consacré aux mesures envisagées pour donner suite aux conclusions du rapport GEO-4, notamment en ce qui concerne les initiatives au plan international, le renforcement des capacités du PNUE et les consultations au sujet des futurs rapports de la série *L'Avenir de l'environnement mondial*. Le projet de décision prévu dans le document comporte des dispositions tendant à indiquer que le Conseil d'administration exhortera les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, le secteur privé, les organisations de la société civile et le public dans son ensemble à coopérer avec le PNUE pour assurer le développement durable. A cet égard, le Conseil priera le Directeur exécutif de prévoir des mesures pour faire face aux problèmes actuels et futurs de l'humanité dans le domaine de l'environnement, par le biais de programmes axés sur les six domaines d'intervention prioritaires définis dans le projet de Stratégie à moyen terme (UNEP/GCSS/X/8).
UNEP/GCSS/X/INF/2 UNEP Yearbook 2008: note by the Executive Director (Annuaire du PNUE 2008: note du Directeur executif)	L'Annuaire, dont le lancement est prévu lors de la dixième session extraordinaire, est axé sur le rôle que le marché et les mécanismes financiers peuvent jouer pour favoriser la transition vers une économie à faible intensité de carbone et écologiquement rationnelle.
UNEP/GCSS/X/INF/8 Résumé pour les décideurs : Note du Directeur exécutif	Ce document présente un résumé du quatrième rapport GEO destiné aux décideurs. Ce résumé a été approuvé lors de la deuxième consultation mondiale intergouvernementale et multipartite sur le processus du quatrième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial*, qui s'est tenue en septembre 2007 à Nairobi.

b) Nouvelles questions de politique générale

13. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil/Forum sera saisi de documents d'information pour les consultations ministérielles concernant aussi bien le premier thème (Mondialisation et environnement – Mobiliser des ressources financières pour relever le défi climatique) que le deuxième (Gouvernance internationale de l'environnement et réforme de l'ONU). Les déclarations de la société civile sur ces deux thèmes sont également disponibles dans le document UNEP/GCSS/X/INF/5.

Documentation	
Cote et titre	**Annotations**
UNEP/GCSS/X/9 Documents d'information pour les consultations ministérielles : Document de synthèse présenté par le Directeur exécutif	Ce document contient des éléments d'information pour les consultations ministérielles concernant le premier thème (Mondialisation et environnement – Mobiliser des ressources financières pour relever le défi climatique) et le deuxième (Gouvernance internationale de l'environnement et réforme de l'ONU), ainsi que les possibilités d'action évoquées dans le résumé du Président sur les consultations ministérielles lors de la vingt-quatrième session du Conseil/Forum.
UNEP/GCSS/X/INF/5 Statements of civil society (Déclarations de la société civile)	Ce document contient les déclarations de la société civile au Conseil/Forum, établies lors des consultations régionales et des réunions préparatoires de la société civile en vue de la dixième session extraordinaire. Ces déclarations comportent des observations et des recommandations sur certaines questions dont l'examen est prévu à la dixième session extraordinaire, à savoir : Mondialisation et environnement – Mobiliser des ressources financières pour relever le défi climatique et Stratégie à moyen terme du PNUE. Ces déclarations abordent aussi des questions concernant la participation accrue des grands groupes au niveau des instances de gouvernance du PNUE et le processus du quatrième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial*.

c) Environnement et développement

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil/Forum sera saisi de plusieurs rapports du Directeur exécutif visant à donner suite aux décisions issues de la vingt-quatrième session du Conseil. Il s'agit notamment des rapports du Directeur exécutif concernant la gestion des produits chimiques (UNEP/GCSS/X/4), le mercure (UNEP/GCSS/X/5), l'application de la décision 24/4 du Conseil/Forum sur la prévention du commerce international illicite (UNEP/GCSS/X/6) et la gestion des déchets (UNEP/GCSS/X/7). Le Conseil/Forum sera également saisi de notes du Directeur exécutif relatives à la gestion des déchets (UNEP/GCSS/X/INF/6) et à la gestion des produits chimiques (UNEP/GCSS/X/INF/7).

Documentation	
Cote et titre	**Annotations**
UNEP/GCSS/X/4 Gestion des produits chimiques : Rapport du Directeur exécutif	Ce document présente les résultats des travaux entrepris en application de la décision 24/3 II par laquelle le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif d'examiner les moyens de mieux utiliser les ressources financières de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pour déterminer les domaines pouvant appuyer la réalisation des objectifs appropriés et pertinents de l'Approche stratégique. Dans la même décision, le Conseil a prié le Directeur exécutif de poursuivre la collaboration entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et d'établir un rapport sur les activités réalisées par le Programme interorganisations en vue de mettre en œuvre l'Approche stratégique. Le projet de décision prévu dans ce document comporte des

Documentation	
Cote et titre	**Annotations**
	dispositions tendant à indiquer que le Conseil d'administration priera le Directeur exécutif de continuer à élargir la base de financement de l'Approche stratégique, exhortera les gouvernements et d'autres parties intéressées à fournir des contributions au secrétariat de l'Approche stratégique ainsi qu'au Programme de démarrage rapide et à son Fonds d'affectation spéciale, et encouragera le Directeur exécutif à poursuivre la collaboration entre le PNUE et les autres organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques.
UNEP/GCSS/X/5 Rapport d'activité du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le mercure : Rapport du Directeur exécutif	Ce document contient un rapport d'activité sur les activités du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le mercure, établi en application du paragraphe 32 b) de la décision 23/4 IV. Le projet de décision prévu dans ce document comporte une disposition tendant à indiquer que le Conseil prendra note des progrès réalisés par le groupe de travail à sa première réunion.
UNEP/GCSS/X/6 Rapport sur l'application de la décision 24/4 du Conseil d'administration sur la prévention du commerce international illicite : Rapport du Directeur exécutif	Ce document contient un rapport sur l'état d'application de la décision 24/4 par laquelle le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif du PNUE d'encourager la mise en œuvre du paragraphe 18 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui énonce les objectifs de l'Approche stratégique relatifs au trafic international illicite.
UNEP/GCSS/X/7 Gestion des déchets : Rapport du Directeur exécutif	Ce document a été établi en application du paragraphe 1 de la décision 24/5 du Conseil d'administration. Il contient une analyse des travaux en cours ou prévus d'organisations, institutions, forums et processus compétents dans le domaine de la gestion des déchets; un inventaire des exemples de réussite et des lacunes possibles tenant compte de la nécessité d'entreprendre éventuellement de nouveaux travaux, tels que l'élaboration de lignes directrices sur la gestion intégrée des déchets; et des recommandations concrètes sur la façon de combler les lacunes éventuelles, y compris sur les modalités de l'assistance à fournir aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour qu'ils élaborent leurs propres stratégies de gestion de déchets. Le document fournit aussi des informations sur les résultats de la coopération avec les organismes des Nations Unies compétents dans le domaine de la gestion des déchets. Le projet de décision prévu dans ce document comporte des dispositions tendant à indiquer que le Conseil priera le Directeur exécutif d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à appliquer les accords multilatéraux ayant trait aux déchets, en tenant compte de l'approche des « 3R » et des exigences de l'économie dite circulaire ou du cycle de vie, ainsi qu'à élaborer des instruments économiques reposant sur les mécanismes du marché. Ce projet de décision prévoit aussi que le Conseil priera le Directeur exécutif d'accroître l'assistance qu'il fournit pour le renforcement des capacités et l'appui technologique conformément au Plan stratégique de Bali, en mettant l'accent sur la consommation modérée et le recyclage

Documentation	
Cote et titre	**Annotations**
	des matériaux et de l'énergie, la réalisation de projets pilotes de démonstration, les partenariats public-privé et la sensibilisation.
UNEP/GCSS/X/INF/6 Waste management: note by the Executive Director (Gestion des déchets : note du Directeur executif)	Ce document fournit des informations sur les activités et les programmes de diverses organisations internationales dans le domaine de la gestion des déchets.
UNEP/GCSS/X/INF/7 Chemicals management: note by the Executive Director (Gestion des produits chimiques : note du Directeur executif)	Ce document fournit des informations sur les efforts déployés dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques en vue de mettre en œuvre l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

Point 5. Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies et des principales réunions intergouvernementales, y compris des décisions du Conseil d'administration

15. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil/Forum sera saisi d'une note présentée par le Directeur exécutif sur le projet de Stratégie à moyen terme pour la période 2010–2013 (UNEP/GCSS/X/8), qui a été établi en consultation avec le Comité des représentants permanents auprès du PNUE, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE, les organisations de la société civile et le secteur privé. La déclaration de politique générale du Directeur exécutif (UNEP/GCSS/X/2) et deux autres documents d'information (UNEP/GCSS/X/INF/3 et UNEP/GCSS/X/INF/4) sont également jugés pertinents pour l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Documentation	
Cote et titre	**Annotations**
UNEP/GCSS/X/2 Déclaration de politique générale du Directeur exécutif	La Déclaration de politique générale énonce les grands principes régissant la politique du PNUE et contient des informations sur la progression de la réforme institutionnelle et la voie à suivre, ainsi que sur la mise en œuvre du système de gestion axé sur les résultats au sein de l'organisation. La déclaration fournira également des informations sur les mesures complémentaires adoptées par le PNUE pour donner suite aux décisions du Conseil d'administration et aux textes issus de réunions intergouvernementales pertinentes.
UNEP/GCSS/X/8 Projet de Stratégie à moyen terme pour la période 2010–2013 : Note du Directeur exécutif	Ce document contient le texte du projet de Stratégie à moyen terme pour la période 2010–2013, établi en consultation avec le Comité des représentants permanents auprès du PNUE, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE, la société civile et le secteur privé. La Stratégie à moyen terme représente la phase suivante de l'évolution du PNUE vers une structure plus efficace et axée sur les résultats, qui réponde aux attentes des parties prenantes face aux difficultés et aux

	opportunités associées à l'environnement mondial. Le projet de décision figurant dans ce document comporte une disposition qui prévoit l'adoption, par le Conseil, de la Stratégie à moyen terme pour la période 2010–2013.
UNEP/GCSS/X/INF/3 Issues arising from the General Assembly at its sixty-second session: note by the Executive Director (Questions découlant des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session : note du Directeur executif)	Ce document fournit des informations sur les questions découlant de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale qui présentent un intérêt pour le Conseil, y compris sur la suite donnée aux décisions adoptées à la précédente session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.
UNEP/GCSS/X/INF/4 Execution of the budget of the United Nations Environment Programme for the biennium 2006–2007: note by the Executive Director (Exécution du budget du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal 2006-2007 : note du Directeur executif)	Ce document, établi en application du paragraphe 8 de la décision 22/20 du Conseil d'administration, fournit des informations sur l'exécution du budget du PNUE pour l'exercice biennal 2006–2007.

Point 6. Questions diverses

16. Le Conseil/Forum souhaitera peut-être examiner toutes autres questions soulevées par ses membres ou par les observateurs.

Point 7. Adoption du rapport

17. Le Conseil/Forum souhaitera peut-être examiner et adopter son rapport.

Point 8. Clôture de la session

18. Les travaux de la dixième session extraordinaire du Conseil/Forum prendront fin le vendredi 22 février 2008 à 18 heures au plus tard.